

Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2019 Capellia – 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

- Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Prend acte du rapport d'activités 2018 de Nantes Métropole
- Prend acte des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et du service d'élimination des déchets
- Approuve l'adhésion à l'association réseau éco-événement (REEVE)
- Approuve la demande d'inscription du circuit Nord « La Brosse » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Fixe le tarif des actions d'animation pour personnes détentrices de la carte Pass Seniors
- Approuve les termes de la convention accordant une subvention exceptionnelle de soutien au démarrage de la crèche des Petits Queniaux
- Valide l'évolution du barème national des participations familiales de la CNAF
- Fixe le montant définitif des subventions de fonctionnement accordées à l'OGEC Saint-Michel en fonction des droits acquis sur l'année scolaire 2018 / 2019
- Approuve la modification du règlement intérieur des studios d'enregistrement du JAM
- Décide le versement de subvention aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions dans le cadre de l'aide à l'accès aux loisirs des jeunes
- Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association « 2LC » (renouvellement pour 2 ans)
- Décide l'attribution d'une aide financière dans le cadre du dispositif « OSE ! » pour les projets « Green Team projet Solidaire Tibet », « Humanitaire Infirmier Cambodge » et « Marie Galante 2020 ».
- Approuve les termes de la convention avec la Compagnie « La Fidèle Idée » - Atelier Théâtre enfants à Capellia

- Approuve le reversement par l'OMCRI d'une partie de sa subvention municipale dans le cadre de la Manifestation Handichap
- Approuve les termes de la convention entre la Ville de Treillières, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et le XV de l'Erdre pour l'utilisation du terrain de rugby synthétique de Treillières
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité Régional Handisport à l'occasion de la Coupe de France de Futsal Handisport
- Approuve les termes des conventions avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèves et leurs associations sportives
- Adopte la décision modificative n° 1 au budget principal de la Ville
- Adopte la décision modificative n° 1 au budget annexe Capellia
- Valide l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au 01/01/2020
- Décide la création de postes et modifie en conséquence le tableau des effectifs
- Approuve les termes de la convention de participation au contrat de prévoyance.

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : www.lachapellesurerdre.fr

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 3 octobre 2019



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN